



COMMUNE  
DE

**Saint-Christophe-du-Ligneron**

85670

## COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,  
**Lundi 8 Juillet 2019 à 20 h.**

**Étaient présents** : Mmes et MM. Thierry RICHARDEAU, Président de séance, Jean-Claude BIRON, Michel QUAIREAU, Émilie BOCQUIER, Sylvia GUIHOT, Carine MIGNÉ, Florent JOURDAN, Auguste GUILLET, Patrick CHANSON, Isabelle AVERTY, Sébastien SEGRET, Henri de la ROCHE SAINT ANDRÉ et Malik RABIA.

**Absents et excusés** : Mmes et MM. Nadia RABREAU, Jacques RIGALLEAU (pouvoir à Jean-Claude BIRON), Olivier ABILLARD, Marie-Ange FOUQUET, Maryse COUGNAUD (pouvoir à Émilie BOCQUIER), Mathilde BRIAND et Michelle REGEASE.

**Absent** : M. Jean-Christophe RAGUET.

**Secrétaire de séance** : Mme Sylvia GUIHOT.

Le compte-rendu de la réunion du 3 Juin 2019 est approuvé.

### ↳ **Ajout à l'ordre du jour**

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, l'ajout du point suivant** :

- Cession de parcelles à M. Arnaud de BEAUREGARD et à M. Étienne BOUCARD

### ↳ **LD CONSEILS - Monsieur Laurent DUCHENE**

- **Étude de marché et Questionnaire pour la création d'une surface alimentaire**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Laurent DUCHENE (LD Conseils) qui nous présente cette étude et nous restitue le questionnaire adressé aux habitants de la Commune.

### ↳ **Étude de marché (extrait du rapport - Mars 2019)** :

#### ▪ **Présentation du projet**

Dans le cadre de notre projet de création d'une supérette de 250 m<sup>2</sup>, en face ou dans la future ZAC Centre, nous avons souhaité disposer d'une étude de marché visant à valider la faisabilité économique. En effet, notre Commune a connu dans ce domaine de nombreux échecs depuis une vingtaine d'années, le dernier en date remonte à fin Janvier 2019.

Compte tenu des investissements engagés par notre commune, des perspectives d'évolutions démographiques dans les années à venir, le projet de création d'une nouvelle supérette, porté par une enseigne et une équipe professionnelle, paraît opportun et justifié.

*Mesdames Mathilde BRIAND arrive à 20 h 15 et Nadia RABREAU arrive à 20 h 17.*

## ▪ Conclusions

- Le projet de création d'une supérette dans la future **ZAC du CENTRE** paraît viable, du simple fait que l'évolution démographique de la commune, à l'horizon **2020/2030** va le nécessiter (entre 2 700 et 3 500 habitants).

- L'arrivée de commerces et de services supplémentaires va accroître l'attractivité de la commune et par voie de conséquence maintenir sur place les consommateurs, en freinant l'évasion de consommation vers CHALLANS, AIZENAY prioritairement, ainsi que SAINT GILLES CROIX DE VIE et SAINT HILAIRE DE RIEZ dans une moindre mesure. Pour information, sur la RD 948, entre CHALLANS et AIZENAY, ce sont plus de 12 000 véhicules légers qui circulent par jour, avec des pointes l'été à 18 000 véhicules légers (dont 10% de poids lourds) ;

- Le projet est situé sur un axe « stratégique » en termes d'accessibilité, et de visibilité. Attention toutefois, aux stationnements prévus (nous estimons qu'ils doivent être supérieurs à 20), ainsi que les accès pour les livraisons, même si la création de la supérette (250 m<sup>2</sup>) ne devrait pas nécessiter l'utilisation de poids lourds.

- Le potentiel de cette future supérette va se situer principalement dans les zones 1 (communes situées entre 0 et 5 minutes de déplacement du projet) et 2 (communes situées entre 5 et 10 minutes). La zone 3 (communes situées entre 10 et 15 minutes) est à considérer comme **une zone d'appoint**. Les Communes de Challans et Aizenay n'ont pas été retenues en raison d'une très forte concentration d'enseignes alimentaires sur ces villes. En termes de jours d'ouverture, la viabilité du projet passe par une ouverture 7j/7j.

- Le projet doit être porté par **une enseigne nationale**. L'idéal serait que le projet soit porté par SYSTÈME U, mais une réflexion doit être menée, en raison de la présence, dans la zone de chalandise et en périphérie, d'enseignes du groupe (HYPER U, SUPER U et U EXPRESS).

- Les démarches devront être menées en priorité vers des enseignes telles que **SPAR** (GROUPE CASINO, à voir par rapport à APREMONT), **CARREFOUR EXPRESS** (plus que CARREFOUR CONTACT dans un premier temps). A étudier en prenant en considération le CARREFOUR CONTACT de SOULLANS. Le groupe ALDOUEST sera aussi sollicité, principalement par rapport à l'enseigne **COCCIMARKET**, qui nous paraît tout à fait adaptée au site.

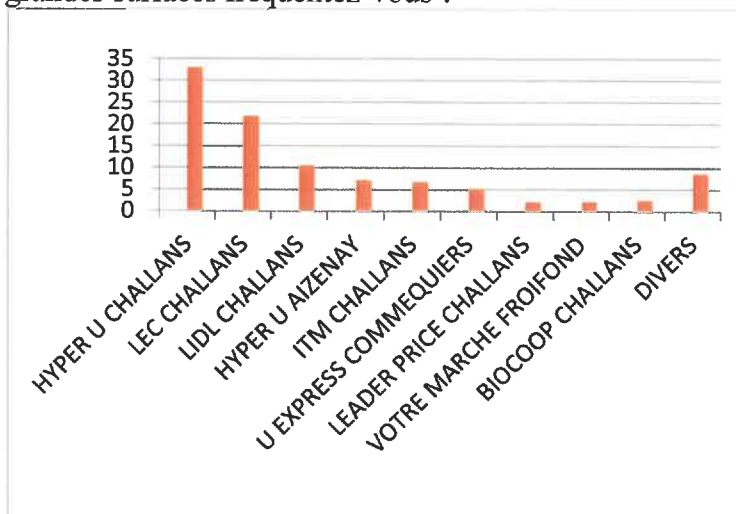
Monsieur le Maire précise que nous avons eu, avec Monsieur Michel QUAIREAU, des contacts avec les 3 enseignes, à différents niveaux, en mesure de répondre au projet. En octobre au plus tard, nous serons en mesure de proposer la solution la plus intéressante pour les Ligneronnais.

Monsieur Michel QUAIREAU souligne qu'il est probable que nous ayons à participer financièrement afin de garantir la réussite de ce projet de façon pérenne.

## Résultats de la consultation auprès des administrés Mai/Juin 2019 (310 questionnaires retournés) :

Monsieur Laurent DUCHENE souligne le niveau exceptionnel de participation, proche de 30 %, de la population à ce questionnaire, soulignant l'intérêt porté à ce projet.

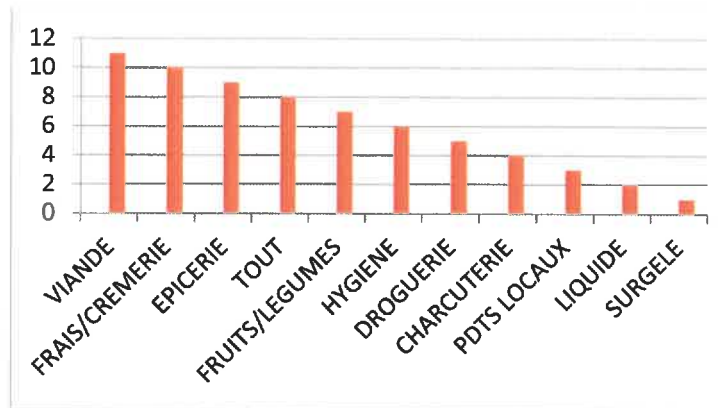
Question 1 : Quelles grandes surfaces fréquentez-vous ?



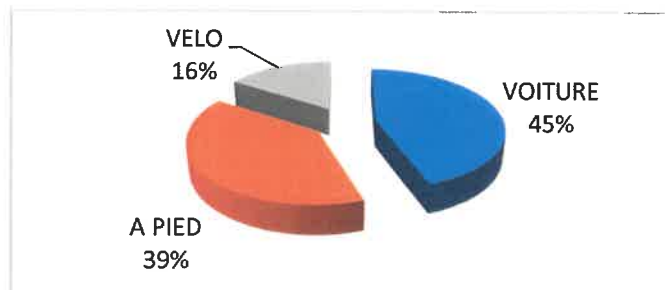
Question 2 : Etes-vous favorable à la réouverture de la superette ?



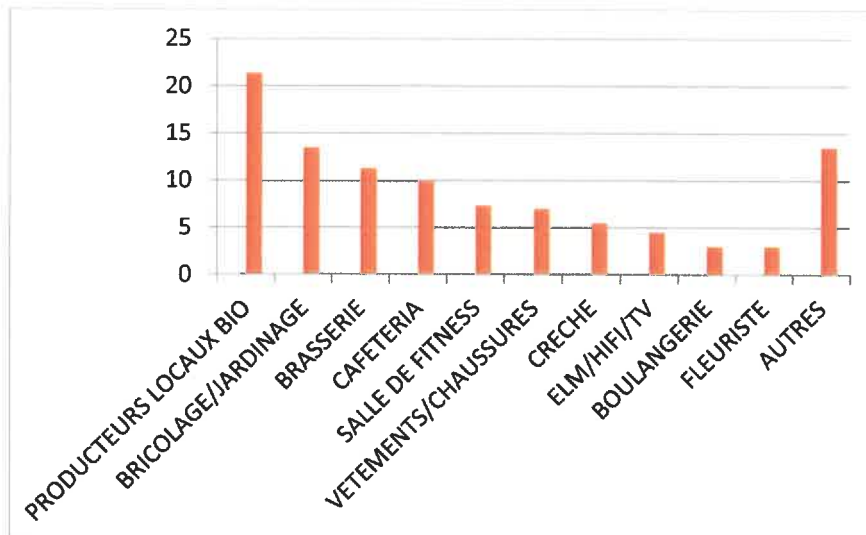
Question 3 : Quels seraient les rayons ou services à créer ?



Question 4 : comment vous déplaceriez vous à la supérette ?



Question 5 : Quelles autres activités à proximité de la supérette ?



Question 6 : Impact de la réouverture de la supérette sur les déplacements vers AIZENAY et CHALLANS ?

Les déplacements de la population de SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON seraient, à priori, modifiés de façon significative :

- **68,24 % iraient moins souvent vers CHALLANS,**

- **33,33 % iraient moins souvent à AIZENAY.**

(% supérieur à 100 car réponse multiple possible)

Monsieur le Maire souligne que cet intérêt et les attentes exprimées démontrent que nous avons eu raison d'anticiper sur une nouvelle implantation, visible et centrale, et aussi de nous impliquer directement sur ce service de proximité. Il semble utile de rappeler que jusqu'alors la supérette était dans un espace privé et non communal. Limiter les déplacements en dehors de notre commune est une préoccupation d'aujourd'hui et qui sera encore plus forte demain, pour des raisons économiques déjà évidentes mais aussi environnementales.

↳ CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ

➤ Rapport de la CLECT du 26 Juin 2019

La **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)** s'est réunie le 26 Juin 2019. Le rapport validé lors de cette réunion doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des Conseils Municipaux (article 5211-5-II du CGCT).

En ce qui concerne notre commune, l'Attribution de Compensation est impactée par la participation au SDIS et l'adhésion au Syndicat Mixte du Marais Vie, Ligneron et Jaunay. Le nouveau montant s'élève à 40 748,34 €.

Après lecture de ce rapport par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, le contenu et les conclusions du rapport du 26 Juin 2019 de la CLECT.**

➤ Recomposition du futur Conseil Communautaire 2020 : fixation du nombre et répartition de sièges

Dans le cadre des élections municipales de 2020, les communes et leurs intercommunalités doivent procéder à la **détermination du nombre de sièges et de leur répartition au sein du Conseil Communautaire** selon les dispositions du CGCT, article L.5211-6-1 et ce avant le 31 Août 2019.

En regard du droit commun, la nouvelle composition serait celle-ci :

Population totale	46 206	Accord local	25 %
Nombre de communes	11	Maximum de sièges	47
Sièges initiaux	38	Sièges distribués	38
Sièges de droit commun	38	Sièges non distribués	9

**RESULTAT**

Commune	Nombre de sièges
CHALLANS	19
LA GARNACHE	4
BEAUVOIR SUR MER	3
SALLERTAINÉ	2
SAINT GERVAIS	2
SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON	2
BOUIN	2
BOIS DE CENE	1
FROIDFOND	1
SAINT URBAIN	1
CHATEAUNEUF	1

Monsieur le Maire fait observer que par rapport à la situation actuelle, il y aurait un siège de moins (39 à 38) et qu'une commune perdrait un siège (Beauvoir, 4 à 3).

Depuis quelques mois, il ressort, au travers des diverses consultations nationales et locales, une désaffection probable des élus municipaux lors des prochaines municipales, en raison principalement de l'évolution croissante des compétences communautaires au détriment de celles municipales. Les élus des petites communes en particulier sont très peu représentés et l'information, le vote communautaire se concentrent sur seulement un ou deux représentants.

C'est pourquoi, après en avoir échangé avec le bureau, Monsieur le Maire informe que dans le cadre d'un accord local, il est possible d'éviter ce choix. Il propose une formule parmi les 71 possibilités :

Population totale	46 206	Accord local	25 %
Nombre de communes	11	Maximum de sièges	47
Sièges initiaux	38	Sièges distribués	46
Sièges de droit commun	38	Sièges non distribués	1

#### RESULTAT

Commune	Nombre de sièges
CHALLANS	19
LA GARNACHE	4
BEAUVOIR SUR MER	4
SALLERTAINE	3
SAINT GERVAIS	3
SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON	3
BOUIN	2
BOIS DE CENE	2
FROIDFOND	2
SAINT URBAIN	2
CHATEAUNEUF	2

Cette organisation permet, par rapport à la situation actuelle, de :

- **impliquer davantage d'élus municipaux aux décisions communautaires**, avec 7 sièges supplémentaires (46 au lieu de 39),
- **relever le nombre d'élus communautaires issus des petites communes**. Toutes les communes ayant 1 ou 2 élus communautaires se voient attribuer 1 siège supplémentaire,
- **permettre à une opposition d'être représentée au sein du conseil communautaire**,
- **maintenir le nombre de sièges des 3 plus grosses communes**.

Si l'on considère la représentation des élus communautaires en regard des conseils municipaux, l'impact s'améliorerait mais resterait tout relatif :

- la plus grosse collectivité Challans : 19 sur 33, soit 58 % du conseil municipal, comme actuellement,
- la plus petite commune, Châteauneuf : 2 sur 15, soit 16 % (7 % actuellement),
- pour notre commune, en passant de 2 à 3, les élus communautaires représenteraient 13 % (9 % actuellement).

**Si l'on considère aussi la population et le poids économique de chacune des 11 communes, cet accord local maintiendrait globalement les équilibres et permettrait de réduire les inégalités et de renforcer l'expression démocratique.**

Monsieur le Maire informe que, selon les dispositions du CGCT, cet accord local « doit être adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de cette même population totale, cette majorité devant également comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres. »

En clair, il appartient à Challans, avant décision finale de Monsieur le Préfet, de donner un avis favorable à l'accord local pour qu'il puisse se réaliser.

Après avoir entendu l'exposé et la proposition de Monsieur le Maire pour cet accord local, le Conseil Municipal **décide d'adopter l'accord local fixant le nombre et la répartition des sièges.**

Résultat du vote à main levée : 17 votants, 15 pour et 2 abstentions.

L'opposition décide de s'abstenir.

#### ➤ Vendée Foncier Solidaire

Monsieur le Maire prend la parole et nous indique que ce dispositif, porté par le Département de la Vendée et l'EPF, a été adopté en conseil communautaire du 6 Juin 2019. Vendée Foncier Solidaire dissocie la propriété du bâti et la propriété du foncier ce qui permet de neutraliser ou d'abaisser le prix du foncier qui peut représenter jusqu'à un tiers du coût du logement. Il est de nature à favoriser la venue de jeunes ménages.

Madame Nadia RABREAU précise qu'il est au stade expérimental, 50 dossiers étant pris en compte en Vendée.

---

### ↳ ÉCONOMIE ET FINANCES

#### ➤ Assainissement - Décision modificative

En raison d'un oubli du montant de la TVA sur deux titres de recettes effectués sur l'année 2018, sur le Budget Assainissement, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de réaliser des crédits supplémentaires**, par décision modificative, comme suit :

##### **En dépenses de Fonctionnement**

- article 673 Titres annulés sur exercice antérieur : 37 620,00 €

##### **En recettes de Fonctionnement**

- article 70611 Redevance DSP : 18 810,00 €

- article 70613 Participation raccordement : 18 810,00 €

#### ➤ CCI Vendée - Dispositif qualité Préférence Commerce

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Michel QUAIREAU, Adjoint, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'apporter son soutien financier à hauteur de 50 % du montant des frais d'adhésion**, dans le cadre du **dispositif qualité commerce « Préférence Commerce » 2020-2021**, proposé par la **Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée**, pour les **commerces et services de la Commune, au profit des 5 premières entreprises inscrites.**

#### ➤ Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay - Contribution budgétaire 2019 - Annulation

Par **délibération n° 1-5-2019 en date du 6 Mai 2019**, le Conseil Municipal a décidé de verser à ce syndicat une contribution budgétaire pour l'année 2019 dans le cadre du SAGE.

Étant donné que cette démarche d'élaboration d'un SAGE est dorénavant portée par la Communauté de Communes en lieu et place des communes, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'abroger cette délibération.**

### ➤ Emprunts 2019

Après avoir étudié les **propositions d'emprunt** concernant les **programmes d'investissement 2019**, le Conseil Municipal **porte son choix, comme suit :**

- Assainissement - Extension Réseau EU Centre bourg : 197 000 € et Transfert du Réseau Eaux Usées Beauséjour vers STEP : 140 000 € :

#### **Banque Postale**

- Taux fixe : 0,88 %
- Durée : 19 ans
- Echéance trimestrielle
- Frais de dossier : 337 €

Résultat du vote à main levée : 17 votants, 16 pour et 1 abstention

- ZAC Multisites secteur centre 1<sup>ère</sup> phase : 400 000 €

#### **Crédit Agricole**

- Taux fixe : 0,56 %
- Durée : 10 ans
- Echéance trimestrielle
- Frais de dossier : 400 €

Résultat du vote à main levée : 17 votants, 15 pour et 2 abstentions

Monsieur Michel QUAIREAU précise qu'il reste à percevoir 839 359,03 € de subventions et 618 797,00 € de FCTVA sur les principaux investissements.

---

### ↳ URBANISME ET ENVIRONNEMENT

#### ➤ Numérotation de rues : Square Sainte Anne - Modificatif

Par **délibération n° 13-9-2018 en date du 8 Octobre 2018**, le Conseil Municipal a décidé de créer des numéros de rue Square Sainte Anne.

Suite à la demande d'un futur propriétaire le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de modifier ladite délibération, comme suit :**

- **3 Chemin Sainte Anne** au lieu de 1A Square Sainte Anne.

#### ➤ Acquisition partie terrain par M. et Mme EMERY - Complément

Par **délibération n° 6-11-2017 en date du 4 Décembre 2017**, le Conseil Municipal a décidé de céder une bande de voirie communale, d'une superficie de 100 m<sup>2</sup> à M. et Mme EMERY.

Par **délibération n° 2-12-2018 en date du 3 Décembre 2018**, le Conseil Municipal a décidé de modifier la délibération précédente qui précise une cession d'une superficie de 75 m<sup>2</sup> à M. et Mme EMERY et une acquisition d'une superficie de 5 m<sup>2</sup> par la Commune.

En raison d'un oubli, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de modifier ladite délibération pour ajouter le prix au m<sup>2</sup> soit 5 €.**

#### ➤ Vendée Eau - Convention pour la mesure de débit des poteaux d'incendie 2018-2019

Vendée Eau a effectué pour les communes adhérentes, entre Octobre 2010 et Novembre 2012, **une campagne de mesure de débit à 1 bar des poteaux et bornes d'incendie**, pour connaître leur performance pour la défense extérieure contre l'incendie (DECI). La nouvelle réglementation de la DECI impose désormais que le contrôle du débit des hydrants soit effectué tous les 5 ans.

Sur **notre commune, les hydrants ont été mesurés en 2012** ; en conséquence, il conviendrait qu'un nouveau contrôle soit effectué avant la **fin de l'année 2019**. Cette prestation doit nécessairement être réalisée par notre délégataire STGS dans le cadre de son contrat avec Vendée Eau. Le coût revient est de 32,00 € HT par hydrant, cependant Vendée Eau a décidé de prendre à sa charge la moitié de ce montant, par conséquent le coût résiduel à la charge de la commune est de **16,00 € HT par point d'eau.**

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de passer une convention pour la mesure de débit des poteaux d'incendie 2018-2019 avec Vendée Eau de La Roche sur Yon et STGS du Poiré sur Vie, concernant 84 hydrants pour notre commune, soit un montant total de 1 344,00 € HT.**

➤ **Cession de parcelles**

• **à Monsieur Arnaud de BEAUREGARD**

Suite à la dissolution de l'Association Foncière de St Christophe du Ligneron en 2012-2013 et l'intégration de plusieurs voies de St Paul Mont Penit dans le patrimoine de la Commune, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de céder à Monsieur Arnaud de BEAUREGARD, domicilié La Blanchère à St Paul Mont Penit, une parcelle cadastrée section ZM n° 4, d'une superficie de 950 m<sup>2</sup>, située sur la Commune de St Paul Mont Penit, au prix de 1 € symbolique et précise que les frais d'actes et divers seront à la charge de l'acquéreur.**

• **à Monsieur Étienne BOUCARD**

Suite à la dissolution de l'Association Foncière de St Christophe du Ligneron en 2012-2013 et l'intégration de plusieurs voies de St Paul Mont Penit dans le patrimoine de la Commune, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de céder à Monsieur Étienne BOUCARD, domicilié 9 Les Aublinières à Venansault (85), une parcelle cadastrée section ZO n° 6, d'une superficie de 2 860 m<sup>2</sup>, située sur la Commune de St Paul Mont Penit, au prix de 1 € symbolique et précise que les frais d'actes et divers seront à la charge de l'acquéreur.**

---

↳ **VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE**

➤ **Accueil périscolaire et Centre de loisirs Les Loustics - Modification du règlement intérieur et de la grille tarifaire**

Après présentation de Madame Émilie BOCQUIER, le Conseil Municipal **adopte, à l'unanimité, le nouveau règlement intérieur et la nouvelle grille tarifaire, de l'Accueil périscolaire et Centre de loisirs Les Loustics, pour l'année scolaire 2019/2020.**

---

↳ **PERSONNEL COMMUNAL**

➤ **Tableau des effectifs - Création d'un poste d'Adjoint d'Animation**

Pour l'Accueil périscolaire et Centre de loisirs Les Loustics, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de créer un poste d'Adjoint d'Animation, à temps non complet : 28 heures 30, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2019, pour les besoins et le bon fonctionnement du service.**

---

↳ **DIVERS**

➤ **Conseil d'École du 20 Juin 2019**

Madame Émilie BOCQUIER donne lecture de ce conseil d'école et nous fait part du nombre d'élèves : 96 inscrits pour la rentrée scolaire 2019/2020, et nous informe des demandes faites à la municipalité.

➤ **Demande de labellisation au plan mercredi**

Madame Émilie BOCQUIER prend la parole et nous fait part de cette demande de « labellisation au plan mercredi », auprès de la Caisse d'Allocations Familiales. Celle-ci nous permettra de réaliser et d'offrir aux enfants des activités de qualité.



### ➤ Extension du Réseau Eaux Usées Le Quarteron

Monsieur le Maire informe avoir été auditionné par la Gendarmerie de St Gilles Croix de Vie suite au courrier de Monsieur Henri de La ROCHE SAINT ANDRÉ adressé à Monsieur le Procureur et Monsieur le Préfet. Il rappelle que cela faisait suite à une erreur de pose de réseaux reliant le pôle scolaire au hameau du Quarteron. Monsieur le Maire rappelle s'être excusé par mail le 16 Octobre à 16h43 le jour même de la pose et aussitôt après en avoir été informé dans l'après-midi. Il rappelle avoir fait retirer le réseau le jour même. Monsieur Henri de La ROCHE SAINT ANDRÉ a été informé par notre Assistance à Maitrise d'Ouvrage du retrait total et de la remise en état du chantier, l'invitant à se rencontrer le lendemain midi. Monsieur Henri de La ROCHE SAINT ANDRÉ ne s'est pas rendu au rendez-vous.

Face aux agissements scandaleux et hors la loi de Monsieur le Maire selon Monsieur Henri de La ROCHE SAINT ANDRÉ, Monsieur le Maire a apporté la preuve de ses excuses et qu'il n'y avait aucune intention malveillante ou illégale de sa part ou de la collectivité.

Le jeudi 27 Juin, Monsieur le Maire est informé **qu'aucune suite judiciaire ou pénale ne sera intentée par Monsieur le Procureur à son égard.**

Monsieur le Maire invite Monsieur Henri de La ROCHE SAINT ANDRÉ à un peu plus de prudence et de justesse à l'avenir, rappelant que sur 12 affaires recensées, l'opposition n'a pas encore réussi à « le faire tomber ». Aucune poursuite n'a pour le moment été retenue contre Monsieur le Maire. Ce dernier précise que ce temps consacré par la justice, les forces de l'ordre, eux-mêmes et lui-même pourrait être consacré à d'autres choses.

Monsieur Jean-Claude BIRON informe que les habitants du Quarteron ont sollicité la commune pour obtenir l'assainissement collectif. Demande légitime puisque ce village se situe dans le zonage d'assainissement. Face au refus de Monsieur Henri de La ROCHE SAINT ANDRÉ, d'autoriser le passage du réseau d'assainissement dans sa parcelle via une convention de servitude, ces travaux sont repoussés, à la recherche d'une solution économique.

### ➤ Inauguration de la Boîte d'échange

Madame Émilie BOCQUIER prend la parole et nous fait part de l'inauguration prévue le 11 Septembre 2019 à 18 heures 30. La boîte d'échange se situe sur le parking à proximité de la mairie et permettra des échanges divers (livres, ...).

### ➤ Conseil Municipal des Jeunes - Projet « Passeur de mémoire et faiseurs de PAIX »

Monsieur le Maire informe du lancement du plan d'action « Passeurs de mémoire et faiseurs de PAIX » par Monsieur le Préfet en Janvier 2019. Il a pour objet de connaître le passé et sauvegarder l'héritage de nos aînés en favorisant les rencontres intergénérationnelles, tout particulièrement dans le cadre de la célébration du centenaire de la première guerre mondiale.

Il a demandé à Alice BARBIER de participer aux réunions de travail et d'associer le CMJ à ce projet. Parmi 15 actions, celle retenue est « les écoles avant/après guerre 14/18 ». Une première réunion s'est tenue à laquelle étaient invités l'UNC et le CLEPHE en présence du CMJ. Des rencontres avec des personnes pouvant témoigner de cette période et de cette évolution sont prévues.

C'est une belle manière d'apprendre à être citoyen en transmettant aux plus jeunes la mémoire et les valeurs républicaines des anciens combattants.

### ➤ Commerces alimentaires

Monsieur Michel QUAIREAU prend la parole et nous fait part que des contacts avancés sont pris avec un épicier et un boucher-charcutier ambulants pour une implantation vers la mi-septembre sur notre commune à raison d'un après-midi par semaine.

➤ **Visite de Monsieur le Préfet**

Monsieur le Maire informe de la visite de Monsieur le Préfet Benoît BROCARD sur notre commune le 5 Juin 2019. En effet, dans le cadre de la semaine nationale de l'artisanat, organisée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Monsieur le Préfet a voulu rendre visite à l'entreprise BONNIN-DUGUÉ. Cette rencontre avait pour objectif de pratiquer le métier, se rendre compte - la réalisation de cœurs vendéens en plâtre n'a plus de secret pour Monsieur le Préfet maintenant ! - et bien sûr d'échanger avec Monsieur David BONNIN sur les particularités et difficultés de la profession et tout particulièrement celle du recrutement de personnel.

Monsieur le Maire a pu se joindre à eux après cet échange de plus de deux heures et remercier Monsieur le Préfet de cette initiative. Elle contribue à rapprocher les corps institutionnels, dépositaire de l'autorité de l'État dans le Département, de l'économie locale et des collectivités.

---

↳ **QUESTIONS DIVERSES**

➤ **Forum des Associations et Accueil des Nouveaux Arrivants**

Madame Carine MIGNE informe de ce traditionnel rendez-vous de rentrée le 7 Septembre prochain en matinée.

Suite à une rencontre avec Pôle Emploi, Monsieur le Maire informe d'une possible présence de cet organisme ce même jour lui permettant ainsi de présenter les nouveaux contrats mis à la disposition, des associations, des particuliers et des collectivités. C'est aussi l'occasion d'être au plus près des concitoyens et notamment de celles et ceux qui, privés d'emploi, ont des difficultés à se déplacer. Une réflexion est en cours pour mettre à disposition une borne « Pôle Emploi » à disposition du public.

Séance levée à 22 h 00.

Pour extrait, Affiché le 16 Juillet 2019  
Le Maire, Thierry RICHARDEAU



Prochaine réunion du Conseil Municipal le Lundi 8 Juillet 2019 à 20h00